

Le Tribunal : pourriez-vous rechercher cet article ?

Anne SOURIAU : je ne sais pas à quelle vitesse je peux retrouver cet article. Mais je suis sûre que j'ai lu quelque chose comme ça.

Le Tribunal : vous avez écrit une note pour informer les autorités?

Anne SOURIAU : de quel rapport parlez-vous ? J'ai fait d'abord le rapport à la DRIRE et ensuite un pour l'Académie des Sciences. On est des professionnels de la sismologie, c'est un organisme public qui me l'a demandé et ça m'a semblé logique de le faire, par pur civisme. Pourquoi j'en ai fait un second? car il était plus poussé. Ensuite on est chercheur et on publie et les gens peuvent vous commenter et si en 2 ou 3 ans il n'y a pas de commentaire, c'est que vous avez une certaine fiabilité.

Le Tribunal : pour le rapport adressé à la DRIRE, est-ce une demande qui a été faite à l'OMP?

Anne SOURIAU : Oui, on nous a demandé de faire un rapport. Je ne pensais pas, à l'époque, que ces données seraient si importantes car pour nous, ce n'était pas un problème sismologique. C'est un service public qui nous paie donc il n'y avait pas de raison de refuser.

Le Tribunal : vous a-t-on dicté votre rapport ?

Anne SOURIAU : non pas du tout. J'ai eu un seul contact téléphonique, sur les données du cratère et ensuite j'ai fait mon rapport.

Le Tribunal : c'est un travail collectif ?

Anne SOURIAU : Oui. Il faut vous dire qu'on a l'habitude de ça , à chaque grand séisme, on se met tous à travailler dessus tout de suite. La sismologie est un métier tout risque et tout imprévu, c'est pourquoi en une semaine, on avait déjà un rapport.

Le Ministère Public : à partir de quelle importance une explosion produit une onde sismique et à partir de quel niveau peut-on l'entendre ?

Anne SOURIAU : Je ne peux pas vous répondre sans faire de calculs. Ça dépend de la distance où vous vous trouvez. Vous tapez sur une table, c'est une onde sismique. Tout mouvement de la terre est une onde sismique mais ce n'est pas pour autant qu'elle va être audible.